

**INVENTAIRE SOMMAIRE**  
DES  
**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**  
**ANTÉRIEURES À 1790,**

REDIGÉ PAR M. GEORGES DURAND, ARCHIVISTE.

---

**SOMME.**

---

TOME II

---

**ARCHIVES CIVILES**

SÉRIE C. — ADMINISTRATIONS PROVINCIALES, N<sup>OS</sup> 1 à 952.

AMIENS,

IMPRIMERIE PICARDE. — J.-F. KUÏPERS, Directeur

71, RUE DU LYCÉE, 71.

—  
**1888**



**COLLECTION**  
DES  
**INVENTAIRES SOMMAIRES**

DES  
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES À 1790  
PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

---

PREMIÈRE PARTIE  
**ARCHIVES CIVILES.**



# INTRODUCTION

---

Par la division de la France en départements en 1790, la généralité d'Amiens, qui comprenait les cinq élections d'Amiens, Doullens, Montdidier, Péronne, Ponthieu et Saint-Quentin, plus les quatre gouvernements d'Ardres, Boulogne, Calais et Montreuil, fut répartie sur cinq départements : la Somme, le Pas-de-Calais, l'Aisne, l'Oise et la Seine-Inférieure : le département de la Somme qui y fut pris presque en totalité, sauf quelques communautés des généralités de Rouen, de Soissons et de Lille, en occupa la plus grande partie.

La nouvelle administration départementale héritait de la plupart des fonctions des intendants ; c'est donc à elle que revenaient les papiers de ceux-ci : cette transmission, faite dans un but purement administratif, occasionna une scission regrettable et dont la perte d'un grand nombre de pièces ne fut pas un des moindres inconvénients. Les instructions ministérielles des 24 et 26 juin 1790 avaient établi que toutes les pièces qui concernaient les affaires ne rentrant plus dans les attributions des départements, seraient renvoyées aux ministères compétents ; de plus, l'intendant devait conserver provisoirement par devers lui, jusqu'à la liquidation complète de son administration, tous les documents remontant à dix ans et au-dessous, pouvant servir de pièces justificatives de ses opérations. Les papiers laissés aux administrations départementales furent eux-mêmes partagés<sup>1</sup> : chaque département comprenant des portions de la même généralité, devant recevoir les pièces relatives aux localités qui lui étaient rattachées, et celui où se trouvait le chef-lieu de la généralité, les documents intéressant la généralité entière.

Le premier secrétaire de l'intendance Demaux<sup>2</sup> fut chargé par M. d'Agay, intendant, de transmettre les affaires et les papiers aux départements. Ce n'est que le 10 mars 1791, que le département de la Somme fut mis en possession définitive des titres qui le concernaient ; ceux de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Seine-Inférieure avaient reçu les leurs précédemment.

---

<sup>1</sup> Circulaire ministérielle du 2 juillet 1790, et *Instructions adressées par ordre du Roi au directoire du Département de la Somme*. du 11 août 1790. — (C. 1)

<sup>2</sup> Demaux devint par la suite secrétaire général du Département (31 mai 1793), puis en l'an VIII, secrétaire général de la Préfecture, fonctions qu'il conserva jusqu'au 8 nivose an XIV (29 décembre 1805).

Des mesures analogues furent prises relativement aux papiers des subdélégations ; mais elles furent sans doute si mal exécutées qu'il en subsiste à peine quelques épaves.

Le fonds de l'intendance de Picardie, conservé aux Archives de la Somme, ne comprend donc pas tous les titres qui se trouvaient dans les bureaux de l'intendance en 1790, mais ceux seulement qui furent remis au Département de la Somme en vertu des instructions précédentes. D'ailleurs, presque aucun document n'est antérieur à 1700.

Tel qu'il est, ce fonds n'en présente pas moins pour l'histoire administrative de la province au siècle dernier, un intérêt considérable : on peut même dire qu'il la contient presque toute entière. Un coup d'œil sur cet inventaire suffira pour s'en convaincre.

Parmi les documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789, l'on ne parcourra pas sans intérêt plusieurs remarquables mémoires lus à la commission intermédiaire provinciale de Picardie, par le comte de Gomer et le comte de Crécy, sur le mode d'élection et en général sur toutes les idées qui agitaient alors les esprits relativement à la tenue de cette assemblée, et quelques discours prononcés aux assemblées générales des bailliages.

Les papiers relatifs à la police contiennent un dossier fort curieux sur les mesures dont l'ancienne administration a vainement cherché à extirper le *droit de marché*, d'après lequel les cultivateurs du Santerre se croient quasi propriétaires des terres qu'ils tiennent à ferme, en disposent par testament, les donnent en dot à leurs enfants, etc., et usent des plus terribles représailles contre le propriétaire qui ose les en *dépointer*.

Les dix-neuf articles consacrés à la santé publique et à la médecine, fournissent plusieurs détails intéressants sur les épidémies et les mesures prises pour les combattre : les boîtes de remèdes envoyées par le gouvernement dans les campagnes, pour donner aux malades et aux blessés les premiers soins en l'absence de médecins ; l'établissement en 1774 d'un cours public d'accouchement à Saint-Quentin ; les soins donnés aux personnes asphixiées ou noyées ; l'établissement en 1755 par les Feuillants d'Amiens, d'un jardin botanique dans leur jardin, sur l'emplacement duquel est aujourd'hui le potager de la Préfecture ; un intéressant mémoire de M. Butor de la Creuse, médecin à Boulogne-sur-Mer, sur l'inoculation de la variole, chose nouvelle alors ; des cas de longévité dont le plus considérable est de 113 ans ; enfin, un volumineux dossier relatif à un individu de Camon, mordu en 1764 par une louve enragée et qui mordit lui-même plusieurs personnes, cohabita dans cet état pendant quinze jours avec sa femme, et finit par mourir de sa morsure : avec des détails sur la recherche et l'arrestation d'une de ses victimes, sa mise au beffroi d'Amiens, son pèlerinage à Saint-Hubert et sa guérison ; les mémoires des médecins et des apothicaires pour le traitement des personnes atteintes, etc.

Plusieurs dossiers considérables concernent les écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort, les élèves y envoyés par la généralité, et les efforts souvent infructueux faits par les intendants pour en assurer le recrutement. Les rapports des subdélégués témoignent de la plus grande indifférence, parfois même de la plus grande méfiance des campagnes pour cette nouvelle institution. « Nos paysans, disait M. Duflos subdélégué à Calais en 1762, sont assez bornés et entêtés pour n'en pas profiter. Ils regardent Lyon comme au bout du monde et ne s'en tiennent qu'à leurs anciens préjugés ; ils croient que personne ne peut être aussi expert et habile dans la guérison de la maladie des bestiaux que ceux dont leurs prédécesseurs se sont servis et dont ils se servent eux-mêmes. » Les maréchaux-ferrants, qui tenaient lieu alors de vétérinaires, n'avaient pourtant « qu'une certaine routine » et étaient « peu propres pour l'application d'aucun principe dans le traitement de leurs bestiaux ». Aussi, en 1764, les voit-on à peu près incapables de répondre à un questionnaire sur les maladies épizootiques.

La question des subsistances a toujours été une de celles dont l'administration a eu le plus à s'occuper. Son importance était peut-être plus grande encore qu'aujourd'hui, à une époque où les communications étaient plus difficiles et où une année mauvaise pouvait engendrer la disette. Nous possédons des états des prix des grains et de la situation des récoltes depuis 1762, qui peuvent être utilisés pour l'histoire économique de la province, des détails curieux sur le commerce des grains, etc. Mentionnons entre autres, en 1729, le pillage par un certain nombre d'habitants du Crotoy et des environs, d'un navire chargé par ordre du Roi de blé pour Bordeaux, des détails lamentables sur la misère produite en Picardie par plusieurs mauvaises récoltes en 1770. « L'épuisement est grand dans toute la province et dans tous les ordres des habitants..... Il a été vérifié que des cultivateurs et des propriétaires ont été obligés d'acheter des grains pour leur subsistance et celle de leur famille..... Les manufactures sont dans la langueur pour le défaut de consommation ; les maladies épidémiques se sont multipliées par les mauvaises nourritures auxquelles le peuple a été obligé de se réduire.... La misère générale ne peut pas permettre d'augmenter les impositions de ceux qui sont les moins malheureux pour venir au secours de ceux qui le sont davantage »<sup>1</sup>. Signalons à ce sujet un très remarquable mémoire de M. Ducastel, subdélégué de l'intendance à Amiens, sur la manière d'empêcher la sortie des grains et de parer à la disette, où on lira des considérations intéressantes sur la question qui ne manque pas d'actualité, de concilier la protection à donner à l'agriculture avec les moyens de développer et d'enrichir l'industrie ; et une curieuse lettre de l'abbé Terray protestant énergiquement contre l'accusation dont le gouvernement était alors l'objet de favoriser une compagnie chargée exclusivement de l'approvisionnement du royaume et du commerce des grains, et causant par son monopole le prix excessif des denrées<sup>2</sup>. La misère durait encore en 1775. De ces disettes, résultaient souvent des troubles et des pillages dans les marchés, tels que ceux dont en cette même année la ville de Montdidier fut le théâtre. Lors de la famine de 1789, les mémoires des subdélégués sur les moyens d'assurer les approvisionnements, contiennent les renseignements les plus instructifs : dans la plupart des cantons de Picardie, la récolte aurait pu suffire sans l'exportation qui se faisait à tout prix pour les provinces voisines, notamment pour la Normandie et pour Paris, et en même temps sans le peu d'empressement de certains cultivateurs à se défaire des grains dont ils avaient pourtant en abondance. M. Dargnies, subdélégué à Abbeville, a fait lui-même une tournée dans toute sa subdélégation, et il a constaté « qu'il y avait beaucoup de blé dans le pays, que la plupart des gros laboureurs n'avaient pas encore commencé à vendre, qu'il y en avait même qui avaient encore les blés de la dépouille de 1787... J'ai vu », dit-il, « par moi-même, les énormes meules de grains qui avaient été formées dans le mois d'août à l'entour des fermes et des villages et au milieu des champs... Tout le monde m'a dit qu'on ne concevait pas pourquoi le blé était devenu tout-à-coup si cher et qu'il n'en manquait pas »<sup>3</sup>. Il n'en était pas de même partout : à Saint-Quentin, on prévoyait que le blé aurait manqué pour la Saint-Jean, et le subdélégué Colliette proposait de faire faire le pain moitié orge, moitié blé, en obligeant les brasseurs à brasser avec de l'avoine. A Desvres, les habitants arrêtaient les blés que l'on transportait à Boulogne, les vendent publiquement ainsi que les voitures et les chevaux qui les conduisaient et menaçaient les conducteurs de les pendre. L'animosité était surtout grande contre les blatiers que l'on accusait, à tort sans doute, d'accaparement ; on allait jusqu'à les garder à vue dans leurs maisons, dans la crainte qu'ils n'allassent pendant la nuit acheter des grains dans les fermes. A Crécy en-Ponthieu, il fallait envoyer des troupes à chaque franc-marché pour faire payer les droits d'aides.

<sup>1</sup> Mémoire de l'intendant Dupleix au contrôleur général, du 24 septembre 1770. — (C. 83).

<sup>2</sup> 28 septembre 1773. — (C. 86).

<sup>3</sup> 6 mars 1789. — (C. 104).

L'agriculture touche de près aux subsistances. Trente trois dossiers contiennent des renseignements précieux pour son histoire, entre autres une série de lettres et de mémoires de l'abbé Baillet, curé de Bayonvillers, et du sieur Dottin, maître de poste à Villers-Bretonneux, qui comptaient alors parmi les meilleurs agronomes du pays, et que l'Intendant consultait souvent sur les questions agricoles. Les réponses des subdélégués à un questionnaire envoyé en 1780 par Necker sur l'état de l'agriculture en France, nous apprennent qu'il y avait fort peu de terrains en friche dans la généralité ; on déplorait l'obligation imposée aux cultivateurs de se servir de la faucille au lieu de la faux pour la récolte des grains ; dans les élections d'Amiens et de Péronne, on constatait des progrès sensibles depuis vingt ans. C'est de cette époque que datent les premiers essais de sociétés d'agriculture ; mais les Picards, naturellement méfiants à l'égard des innovations, croyaient peu à leur efficacité. De fait, le projet d'en établir une en Picardie échoua.

On trouvera également plus ou moins de détails sur diverses branches de l'agriculture : la destruction des animaux nuisibles, l'apiculture, l'élevage du bétail, des vers à soie, la culture des betteraves, du chanvre, des fourrages, de la garance, des grains, de la pomme de terre, de la vigne, les engrais, les haras, les pâturages, etc.

La nécessité des défrichements et des dessèchements a une grande importance dans des pays marécageux comme le sont les vallées de la Somme et des rivières adjacentes. Des travaux considérables furent faits dans ce but, principalement à partir de 1760, et nous ont laissé plusieurs dossiers fort curieux à consulter. Cette opération ne se faisait pas sans difficultés de la part des communautés. Celles-ci voyaient avec peine changer la destination de leurs marais qui servaient de temps immémorial de pâturages communs, et dont les pauvres plus encore que les riches pouvaient profiter ; elles redoutaient en outre de les rendre à la culture dans la crainte qu'on ne s'en emparât.

C'est dans cette partie du fonds de l'intendance que M. le baron de Calonne a puisé une grande partie des matériaux de son ouvrage sur *la Vie agricole sous l'ancien régime dans le Nord de la France*. Ce que M. de Calonne a fait pour l'agriculture, nul ne l'a essayé encore pour l'industrie et le commerce. Et quel livre attrayant et instructif à la fois ne pourrait-on pas faire rien qu'avec les 306 articles qui y ont trait, et qui prouvent de l'extrême sollicitude dont les administrateurs d'autrefois comme ceux d'aujourd'hui n'ont jamais cessé d'entourer cette branche importante de l'activité humaine, de tous temps l'honneur de notre province. On y trouverait des faits qui, pour dater de plus de cent ans, sont d'une actualité qui étonne. Ici, les documents abondent, et souvent des cartes d'échantillons sont jointes aux dossiers.

On sait que la principale industrie de la Picardie est, de temps immémorial, celle des tissus de laine. Cette industrie était, au siècle dernier, répartie sur trois centres principaux : Amiens, Abbeville et un groupe de localités qui s'étendait sur toute la région qui forme aujourd'hui la limite des départements de la Somme, de l'Oise et de la Seine-Inférieure, dont les lieux principaux étaient Granvilliers (Oise), Aumale (Seine-Inférieure), Beaucamps-le-Vieux (Somme), Blicourt (Oise), Breteuil (Oise), Courcelle (Oise), Crèvecœur (Oise), Hardivillers (Oise), Héto mesnil (Oise), Ligniè res (Somme), Luchy (Oise), Neuville-Coppegueule (Somme), Paillart (Oise), Piennes (Somme), Pleuville (Oise), Poix (Somme), Quiry-le-Sec (Somme), Ravenel (Oise), Tilloy (Oise), Tricot (Oise), auxquels on peut ajouter Villers-Bretonneux (Somme). On trouvera des renseignements nombreux sur les produits et les principaux établissements de chacun de ces centres manufacturiers.

On n'en finirait pas à énumérer l'incalculable variété d'étoffes : camelots, étamines, serges, calemandes, caffas, bacacans, ras de Gênes, peluches, velours d'Utrecht de tous genres, qui se fabriquaient



à Amiens au siècle dernier chez les Laurent frères, Mutinot, Matifas, Genti, Destemples, Beaumont, Delbout, Facquet, Boistel, Bernard, Joiron, Landon, Madaré, Martin, Debray de Buigny, etc., etc. Qu'il suffise de se reporter aux dossiers qui peuvent intéresser l'une ou l'autre de ces usines.

Ces fabricants devaient faire partie primitivement de l'une des deux communautés, des saiteurs ou des hautelisseurs. Comme les limites entre ces deux communautés étaient assez mal définies, il en résultait de fréquentes contestations et, à partir de 1738, elles n'en firent plus qu'une seule sous le nom de communauté des saiteurs-hautelisseurs.

Le principal établissement industriel d'Abbeville était, sans contredit, celui des Van Robais, établi, en 1665, à l'instigation de Colbert, pour introduire en France la fabrication des draps façon de Hollande. De nombreux documents permettent de reconstituer presque toute son histoire : les divers renouvellements de leurs privilèges ; la jalousie à laquelle ils étaient en butte de la part des autres fabricants d'Abbeville ; leurs principaux produits : draps fins de tous genres, façon Hollande, Angleterre ou Espagne, fournitures de draps pour l'habillement des troupes ; etc. ; les lieux d'exportation ; les travaux d'agrandissements ou d'améliorations à leurs usines ; avances à eux faites par le Gouvernement, etc., etc.

Indépendamment de celle des Van Robais, d'autres manufactures importantes d'Abbeville trouveront des faits intéressants pour leurs annales ; citons seulement la fabrique de velours d'Utrecht, moquettes et damas des Hommassel et Hecquet, fondée en 1667, et par conséquent presque aussi ancienne que la première, et plus tard scindée en deux ; et l'établissement des Alliamet et Scalogne, créé vers 1737 pour fabriquer les droguets, calemandes, bacacans, flanelles, draps, etc., en concurrence principalement avec les Van Robais.

Les localités du groupe Grandvilliers ne fabriquaient que des étoffes grossières, telles que serges et tiretaines, employées pour doublures et pour l'habillement des ouvriers, des gens de la campagne et des soldats. Un grand nombre de documents s'y rapportent ; mais, en raison du peu d'importance de cette manufacture, ne présentent qu'un médiocre intérêt.

L'industrie de la laine avait donné naissance, principalement à Amiens, à plusieurs industries accessoires au premier rang desquelles il faut placer la teinturerie. Il y avait à Amiens deux corporations de teinturiers : les teinturiers de « grand teint » et les teinturiers de « petit teint », dont la ligne de démarcation était sans doute assez mal définie et dont l'antagonisme était une source perpétuelle de contestations et de procès. En 1773, pour mettre fin à cet état, on essaya de réunir les deux communautés, mais ce projet échoua. On trouvera, sur la teinturerie, des détails techniques assez curieux, notamment en 1777, l'essai d'introduction d'un sel improprement appelé sélénite, pour remplacer l'alun dans la teinture.

Un établissement intéressant dans ce genre d'industrie était certainement la fabrique d'impressions sur étoffes du sieur Bonvalet, à Saint-Maurice-lès-Amiens. Les nombreux documents qui concernent cette entreprise nous font assister à ses débuts. C'était en 1756 ; sur les instances des négociants d'Amiens ; Alexandre Bonvalet, imprimeur de fleurs sur étoffes, à l'instar de Bolbec et de Beauvais, vient s'établir à Amiens et y loue un terrain à Saint-Maurice. Il sut donner une vogue considérable à des étoffes de peu de valeur en elles-mêmes, et dont le seul mérite était de flatter le goût du public par l'éclat des couleurs et la nouveauté des dessins, le tout joint au bon marché.

Le succès qu'il obtint rapidement ne tarda pas à exciter la jalousie des autres teinturiers qui, en 1762, le dénoncèrent et firent saisir chez lui, par l'inspecteur des manufactures Imbert de Saint-Pau

des pannes prétendues teintes en faux-teint et voulant, pour lui reconnaître le droit de teindre les fonds des étoffes préparées pour l'impression, l'obliger à se faire recevoir dans la communauté des teinturiers de petit teint, et l'astreindre aux règlements pour la teinture.

Mentionnons également les fabriques de toiles peintes des sieurs Chevalier, à Amiens, et Delegorgue, à Pinchefalise, dans laquelle on essaya, vers 1761, mais sans succès, de faire concurrence aux indiennes de la Suisse et de l'Angleterre, dont la mode commençait à s'établir en France ; en 1775, les projets d'établir à Amiens une teinturerie pour les soies, par le sieur Pierre Dufour, et une teinturerie pour les velours de coton, par le sieur Pavie ; l'établissement à Amiens, en 1773, par les sieurs Holker, Flesselle et Price, d'une fabrique d'apprêts à la façon des apprêts anglais ; et celui d'une fabrique de carton lisse, façon d'Angleterre, pour l'apprêt des étoffes.

Citons enfin quelques articles relatifs aux blanchisseries, aux fabriques de colle à usage des manufactures ; moulins à foulon et à reviquer, à faire les organsins des soies (Gamounet, de Tours, 1788), à retordre les fils.

Pour la confection de ses étoffes, l'industrie picarde employait, en grande partie, des laines d'Espagne, d'Angleterre et autres. Les règlements l'y obligeaient pour certaines. Plusieurs essais furent faits pour acclimater en Picardie les bêtes à laine étrangères. En 1762, l'Intendant se fait renseigner par ses subdélégués sur les meilleurs cultivateurs de la généralité, en état de seconder ses vues, sur l'amélioration des races ovines ; on s'entend avec des contrebandiers qui rapportent d'Angleterre des brebis et des béliers. A partir de 1780 ces essais sont plus multipliés. Citons les entreprises des sieurs Delporte, à Boulogne, Lormoy, Mouron, à Calais, Delahaye, à Boves, etc.

On peut rapprocher de l'industrie de la laine celle de la bonneterie, et principalement des bas au métier, qui commençait à prendre en Picardie une grande extension, principalement à Amiens, Montdidier, Péronne, Roye, et généralement dans tout le Santerre. Plusieurs articles y ont trait.

Après la fabrication des étoffes de laine, celle des toiles de lin et de chanvre tient le second rang dans l'industrie picarde. De nombreux dossiers nous la montrent plus ou moins florissante à Amiens, Abbeville, Doullens (grosses toiles), à St-Quentin, Bapaume, Péronne (toiles fines, batistes, linons). Dans cette dernière ville pourtant, la manufacture était tout à fait tombée dès le milieu du siècle dernier pour ne plus s'y relever.

Dès 1750, nous voyons les Van Robais se plaindre du préjudice que leur causait l'établissement d'une filature de coton à Abbeville ; mais ce n'est guère que de 1760 environ que l'on peut faire dater l'établissement de l'industrie cotonnière en Picardie.

Vers cette époque l'administration, secondée par les inspecteurs des manufactures, Biart et Imbert de Saint-Paul, avait conçu le vaste projet d'établir en Picardie la fabrication des toiles de coton, des mousselines et des indiennes, pour faire concurrence à celles de la Suisse et de l'Angleterre. Quoique cette entreprise eut échoué, les considérables dossiers qui en subsistent n'en sont pas moins fort curieux. Dans le courant de 1760, Biart fit fabriquer à Amiens, par un ouvrier d'Yvetot une pièce de toile de coton à titre d'essai. Il s'était assuré, pour en dessiner la décoration, du concours d'un artiste Flamand qui avait acquis un grand talent en Hollande et en Suisse. Plusieurs tisserands d'Amiens, Pierre Rozan, Pierre de Morvilliers et Alocque, avaient promis d'essayer de fabriquer des mousselines et des toiles de coton ; un ouvrier de Doullens, Dominique Lescouvé, était allé, aux frais de l'Intendance, s'insinuer à Rouen pour en rapporter des connaissances utiles, et avait, avec le sieur Paillart, monté un établissement à Doullens. A Roye, les sieurs Leroux, Boistel et Derchu avaient créé une manu-

facture de mousselines ; une autre avait été établie à Formerie par le sieur Varnier. En même temps, des filatures de coton s'installaient de toutes parts, principalement dans un but charitable : à l'hôpital d'Amiens, malgré la résistance des Sœurs, qui avaient déjà une filature de laine, on occupa à filer le coton tout ce qui était en état de travailler ; à Péronne, à l'instigation du subdélégué Hutelier, le sieur Dorigny créait une filature et un tissage de coton, et même une école de filature, la ville faisait les avances des rouets et autres outils ; à Roye, mêmes établissements ; à Montdidier, c'est une dame de qualité, M<sup>me</sup> de Romanet, trésorière des dames de charité, qui se met à la tête de l'entreprise ; à Auxile-Château, une personne fort active et entendue, Mlle Beaurain, en avait fait autant. Tout cela dura trois ans (1760-1763). Les sieurs Hellot et Massac, fabricants à Rouen, qui utilisaient les cotons filés de Picardie firent de mauvaises affaires : à Saint-Quentin, on les avait refusés tout net ; les filles de la campagne avaient contre les filatures de coton les préventions les plus bizarres et refusaient pour la plupart de s'y rendre ; les fabriques d'étoffes de coton étaient vues d'un mauvais œil et mal secondées par les industriels d'Amiens ; les tisserands de cette ville, que « le moindre changement dans leur travail effrayait » refusaient de tisser le coton ; elles ne purent lutter contre la concurrence des Suisses qui, pour les faire tomber, baissèrent tout d'un coup leurs mousselines d'un quart, et l'inspecteur Biart ne retira de ses travaux qu'« une bile épanchée qui provient de l'échauffement qu'il s'est donné pour mettre la petite fabrique de coton en train »<sup>1</sup>.

On voit encore quelques filatures de coton végéter pendant quelques années ; ainsi celle créée à Behencourt par la comtesse de Lameth était en train de tomber en 1768 ; la même année, la manufacture de toiles de coton du sieur Delegorgue, à Pinchefalise, était à peu près la seule qui subsistât en Picardie. En 1784, on entend encore parler de la filature du sieur Fleuricourt à Crécy, mais seulement pour constater son état lamentable.

D'autres essais furent plus heureux. Vers 1765, une diminution dans la fabrique de la panne avait mis la manufacture d'Amiens à deux doigts de sa perte. C'est alors que, principalement pour un motif de bienfaisance, les sieurs Morgan et Delahaye établirent dans cette ville une fabrique de velours de coton. Plusieurs dossiers intéressants y ont rapport ; mentionnons entre autres un mémoire très flatteur de la chambre de commerce de Picardie en 1779, lors du renouvellement des privilèges accordés à cette manufacture. Le succès de l'entreprise des sieurs Morgan et Delahaye ne tarda pas à provoquer la concurrence : nous voyons en effet plusieurs établissements du même genre créés la plupart du temps par de leurs anciens ouvriers, par exemple ceux du sieur Alix, et de la veuve Savoye, en 1774.

On trouvera aussi des détails instructifs sur les tanneries à Amiens, Airaines, Albert, Breteuil, Crécy, Gamaches, Liomer, Montdidier, Roye et surtout Abbeville, dont la tannerie jadis des plus en réputation du royaume et d'où sortaient « les meilleures et les plus opulentes familles de cette ville », était pourtant en décadence depuis le commencement du siècle.

Citons aussi quelques dossiers relatifs aux fabriques de produits chimiques, aux papeteries, amidonneries, tuileries, brasseries, savonneries, etc.

Indépendamment des renseignements particuliers sur les divers genres de fabrication, cette partie du fonds de l'Intendance pourra jeter quelque lumière sur toutes les questions qui peuvent intéresser l'histoire de l'industrie en général.

Avec les nombreux états de situation des manufactures d'Amiens, Abbeville et autres, et les étoffes

<sup>1</sup> Lettre du subdélégué Ducastel. — (C. 254).

soumises à la marque, on pourrait faire des statistiques très intéressantes sur les genres d'étoffes fabriquées, leurs valeurs respectives les matières dont elles étaient composées, les lieux d'origine de ces matières, les lieux d'exportation des produits, le nombre de métiers battants, la quantité de pièces fabriquées par an, etc. On y verrait par exemple que les Van Robais, d'Abbeville, vers 1731, avaient de 100 à 106 métiers battants, produisant annuellement de 30 à 40,000 aunes d'étoffes ; qu'ils tiraient de Bilbao en Espagne leurs matières premières que leurs vaisseaux amenaient à Saint-Valery, et qu'ils exportaient à Paris, Rouen, Lyon, Bordeaux, Bayonne, Saint-Malo, Strasbourg, Limoges, Toulouse, La Rochelle, Nantes, Orléans, Marseille, Cadix, Madrid, Alicante, Barcelone, Livourne, Gènes, aux Indes, en Amérique, etc. La fabrique d'Amiens et d'Abbeville fournissait en effet en grande partie l'Espagne et les îles de l'Amérique.

Une des principales spécialités de l'industrie de Picardie était l'imitation des étoffes étrangères. Plusieurs dossiers renferment des renseignements curieux sur cette question. Par exemple, en 1751, un projet de règlement pour les étoffes façon d'Angleterre ; la navette volante introduite en 1789 par un Anglais, le sieur Mac-Loud ; à la même époque, l'établissement à Amiens de machines anglaises ; les flanelles d'Angleterre imitées par les Alliamet et Scalogne, d'Abbeville, etc. En 1762, pour satisfaire plusieurs demandes adressées d'Espagne, la chambre de commerce de Picardie fait venir d'Angleterre plusieurs pièces d'étoffes pour en faire confectionner de semblables par les meilleurs fabricants d'Amiens.

On peut suivre en même temps les vicissitudes, les périodes de progrès et de décadence de la manufacture. C'est ainsi qu'à partir de 1769, l'industrie d'Amiens, qui avait jusqu'alors conservé l'élan qu'elle avait reçu sous Louis XIV, commence à déchoir rapidement, grâce au privilège exclusif de la compagnie des Indes et à l'usage des velours très à la mode alors, au détriment de la draperie. Son état, empiré par la cherté des grains, était devenu tel, en 1731, que l'administration chercha les moyens de la ranimer. En 1749, nouveaux embarras. Pendant la guerre de la succession d'Autriche, les insulaires avaient pris goût pour les toiles peintes et les guingas que leur fournissaient les pays étrangers et dont l'usage était proscrit en France, et n'en voulaient plus d'autres, de sorte que les produits d'Amiens qu'on y avait renvoyés après la paix y restèrent invendus. Ce mécompte ne fit pourtant pas si grand tort que l'on croyait à la manufacture d'Amiens, et nous la voyons à partir de 1750 recommencer une ère de prospérité. L'année 1763 peut marquer son apogée pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, et l'inspecteur des manufactures, Imbert de Saint-Paul, pouvait dire alors que « jamais la manufacture n'avait tant travaillé. »

Cette ère ne fut malheureusement pas de longue durée, et les misères du temps ne tardèrent pas à s'étendre sur la manufacture comme sur tout le reste. D'un autre côté, la faveur accordée aux produits anglais qui payaient moins de droits que les produits français, rendait la concurrence presque impossible. En 1773 et 1774, les Anglais avaient déjà imaginé d'introduire en France leurs étoffes munies de faux-plombs et de fausses marques pour les faire passer pour fabriquées à Amiens. On voit que ce genre de fraude ne date pas d'aujourd'hui. Il était sans doute plus ancien encore. En 1728, quelques fabricants d'Amiens avaient aussi essayé de donner des pièces d'étamines pour des étamines d'Alençon : Ajoutez à cela l'inconstance de la mode et le développement de l'industrie à l'étranger. En 1768, la manufacture était déjà en souffrance, et on cherchait à lui donner un nouvel essor. Pour soutenir la concurrence étrangère, les fabricants de Picardie s'étaient mis à fabriquer des étoffes de qualité inférieure ; ce moyen qui réussit d'abord à quelques-uns aggrava encore la situation en discréditant les produits du pays. On consultera à ce propos un très remarquable mémoire adressé par la chambre de commerce d'Amiens à l'Intendant, en 1780.

Ce n'était pourtant pas que l'appui de l'administration manquât à l'industrie. Une institution à laquelle rien ne correspond plus aujourd'hui était celle des inspecteurs des manufactures. Ils avaient été créés par édit du 7 octobre 1704. Chargés de veiller à l'exécution des règlements et de rechercher et appliquer les moyens propres au développement de l'industrie, ils nous ont laissé nombreux mémoires qui révèlent des gens généralement fort capables et parmi lesquels il faut relever les noms de Watier, Lochet de Vaudidon, Plessart, Bridelle, Tribert, Biart, de la Génrière, Imbert de Saint-Paul, et par dessus les autres, le futur ministre de la Révolution, Roland de la Platière. On lira de lui plusieurs travaux intéressants, dans lesquels perceait souvent son esprit libéral, ce qui lui attira un jour cette réprimande de l'intendant d'Agay : « Je vois avec étonnement qu'en faisant connaître les progrès de la manufacture, vous observez que *si elle se perfectionne lentement, c'est principalement parce que l'impôt est exorbitant, l'imposition arbitraire et la perception violente*. Cette phrase est très indécente, vous n'auriez jamais dû l'employer... Prenez donc bien garde de vous donner à l'avenir de pareilles libertés, ni en public, ni en particulier, parce qu'il n'en résulterait rien que de fort désagréable pour vous »<sup>1</sup>. Citons aussi un mémoire du 25 décembre 1766 sur ses opérations depuis son arrivée à Amiens, et dans lequel il exprime son opinion sur la liberté de l'industrie : « L'on a souvent abusé des idées qu'il convient d'attacher à ce mot sacré. Par exemple, la liberté relativement au commerce, vu en général, peut et doit être générale, indéfinie ; à l'égard des manufactures, elle doit être restreinte. Il faut l'accorder tout entière quant au goût des étoffes, au choix, à la disposition des nuances, des dessins ; il faut au contraire être très rigide sur tout ce qui en étend et assure la consommation, comme les longueurs, les largeurs et la qualité. »

Et de fait, la liberté de l'industrie fut une des plus grosses questions dont l'administration eut à s'occuper au siècle dernier. Ici encore les documents ne font pas défaut.

Des règlements nombreux déterminaient les longueurs et les largeurs qu'il fallait donner aux étoffes, la qualité des matières premières à employer, le nombre de fils dans la chaîne, le nombre des portées ; les étoffes devaient être visitées, marquées et plombées dans des bureaux particuliers appelés bureaux de fabrique, le nom du fabricant devait être tissé dans la lisière, etc. La fraude était punie sévèrement, et les étoffes fabriquées en contravention saisies. Les gardes-jurés des métiers et les inspecteurs des manufactures devaient y veiller. Mais le contrôle était difficile, principalement dans la campagne, et les règlements restaient souvent inappliqués. Là surtout la mission des inspecteurs était passablement pénible, et nous les voyons assez souvent mal reçus, parfois battus. Ces règlements avaient l'avantage d'assurer la bonne fabrication, et de maintenir la réputation de la manufacture ; mais exécutés à la lettre, ils étaient une gêne singulière pour le fabricant. Pour pouvoir modifier la fabrication d'une étoffe, pour en produire une nouvelle, pour changer quelque chose aux largeurs, au nombre de fils, à la chaîne, il fallait un arrêt du conseil d'État, ou tout au moins une autorisation de l'Intendant ; d'où des enquêtes, des lenteurs, parfois même des oppositions injustes. Ainsi, en 1755, les gardes en charge de la communauté des sauteurs-hautelisseurs d'Amiens font saisir plusieurs pièces de peluches du sieur Maizan, sous prétexte qu'elles étaient fabriquées avec du poil d'alpaga, matière jusqu'alors inusitée, et obtiennent de l'échevinage une sentence qui interdit l'usage de cette matière. L'Intendant pourtant, sur le rapport de l'inspecteur de la Génrière, finit par prononcer en faveur de la liberté.

Dès 1760, ces règlements étaient devenus inapplicables sur bien des points, et dans l'intérêt même de l'industrie, on reconnaissait la nécessité de certaines tolérances ; tolérances qui n'étaient pas tou-

---

<sup>1</sup> 5 mai 1775. — (C. 286.)

jours fort bien accueillies de la partie turbulente de la population ouvrière, témoin le curieux dossier relatif aux troubles qui furent la suite de l'autorisation donnée par l'intendant d'Invaux, aux habitants de la campagne à travailler chez eux aux étoffes de la manufacture d'Amiens<sup>1</sup>. En 1763, le même intendant rend une ordonnance qui permet de donner aux étoffes une largeur arbitraire, et en 1768<sup>2</sup> un arrêt du Conseil autorise les fabricants d'Amiens à fabriquer toutes sortes d'étoffes, de telles longueurs, largeurs et avec tel nombre de fils qu'ils trouveront à propos, et d'y employer toutes sortes de matières nationales ou étrangères. Bien des esprits furent opposés à cette mesure libérale, et beaucoup attribuèrent le discrédit dans lequel tomba la manufacture, à la mauvaise fabrication qui en fut le résultat. On lira à ce propos un intéressant dossier relatif à un projet du ministre Necker d'établir un système intermédiaire entre le système réglementaire et celui de la liberté indéfinie<sup>3</sup>.

On trouvera aussi passablement de renseignements sur les privilèges accordés aux fabricants, ou demandés par eux. Ceux des Van Robais à Abbeville, notamment, étaient considérables. Malgré ces distinctions, l'état des fabricants était alors inférieur à celui des commerçants. C'étaient ceux-ci qui faisaient l'exportation des produits de l'industrie : leurs noms seuls souvent étaient connus ; les fabricants n'étaient rien, on ne les consultait jamais, ne faisaient partie d'aucun corps, c'étaient de simples maîtres saiteurs. Beaucoup pourtant étaient fort riches, et mieux que cela, fort capables. En 1773, Roland voulut relever leur condition en les faisant admettre à la juridiction consulaire et à la chambre de commerce, ce qui ne se fit pas sans difficultés.

Mentionnons enfin l'établissement de la chambre du commerce de Picardie, à Amiens, en 1761 ; celui d'une bourse de commerce dans la même ville, en 1762, et celui d'un bureau d'encouragement pour les manufactures en 1788.

La question de la condition des ouvriers ne manque pas d'actualité. Plusieurs documents éclaireront son histoire ; les ligues ou monopoles entre ouvriers, la situation faite aux ouvriers protestants et étrangers, les prix des journées, l'établissement à Abbeville, par les Van Robais, d'un bâtiment commun pour loger les ouvriers ; le curieux récit d'une véritable grève survenue chez ces derniers en 1714, les embauchages d'ouvriers pour l'étranger et principalement pour la Prusse, et où l'on ne verra pas sans étonnement qu'en 1765, à Amiens, la qualification de *Prussien* était au moins aussi injurieuse qu'aujourd'hui.

Pour l'histoire du commerce proprement dit, on pourra consulter un dossier intéressant sur la condition des Juifs en 1741 ; d'autres sur la rareté du numéraire à Amiens en 1750, rareté qui faillit amener la ruine du commerce et de l'industrie ; sur le privilège du commerce des colonies françaises par le port de Saint-Valery ; sur le change ; sur les mesures protectrices de l'industrie française, etc.

Un assez grand nombre d'articles relatifs aux communautés d'arts et métiers pourront servir aussi à cette importante partie de l'histoire économique au dernier siècle ; à Abbeville, les drapiers, épiciers, confiseurs, marchands de vins, merciers, mesureurs de grains, sergers-baracaniens, serruriers, teinturiers, tisserands, tondeurs et apprêteurs, vinaigriers, etc. ; à Amiens, les apothicaires, aubergistes, bonnetiers, bouchers et charcutiers, boulangers, chaudronniers, chirurgiens, cloutiers, drapiers, épiciers, foulons, maçons, marchands des trois corps réunis, maréchaux, menuisiers, merciers, orfèvres, pailloleurs, peintres, perruquiers, porteurs du quai, saiteurs-hantelisseurs ; serruriers, tailleurs d'habits, tapissiers, teinturiers, tondeurs à grandes forces, etc. ; à Montdidier, les cordonniers, épiciers, merciers, orfèvres, pâtisseries, etc. ; à Péronne, les hôteliers et cabaretiers, merciers, épiciers, etc.

---

<sup>1</sup> 1758-1768. — (C. 257.)

<sup>2</sup> 10 septembre 1768. — (C. 294)

<sup>3</sup> 1778. — (C. 350.)

Signalons dans cette partie un curieux dossier sur les difficultés et tracasseries faites par les apothicaires d'Amiens au sieur Lapostolle, apothicaire et chimiste distingué, qui avait le tort considérable d'avoir été chargé de la fourniture pour les épidémies, d'avoir ouvert à ses frais un cours de chimie, d'avoir publié un tarif de ses drogues et « dévoilé les mystères cachés » et de composer des pâtes et des tablettes qui guérissaient les rhumes ; un autre dossier relatif à des troubles qui eurent lieu à Amiens, à l'occasion de la taxe du pain, en 1766 ; et un troisième qui édifiera sur l'esprit de coterie et d'injustice qui régnait dans la communauté des menuisiers d'Amiens pour l'admission à la maîtrise, les gardes jurés allant jusqu'à déranger l'ouvrage de l'aspirant que l'on voulait écarter, pendant que celui-ci prenait ses repas.

Une autre division importante du fonds est celle qui concerne l'administration municipale et les rapports des villes et des communautés avec l'intendance. La plupart des localités du département de la Somme et quelques autres qui dépendaient jadis de la généralité d'Amiens y trouveront de nombreux monuments de leur histoire municipale.

Dans les papiers relatifs à la ville d'Abbeville, on rencontrera des renseignements sur des travaux effectués au collège de cette ville de 1719 à 1724, et aux écuries publiques à l'usage des chevaux de la garnison ; sur la construction, en 1779, de deux casernes, d'un corps de garde et du Bourdois ou petit échevinage par Jumel Riquier, sur les plans de l'architecte Rousseau, d'Amiens, etc.

Quelques documents intéressants aussi sur l'organisation municipale de la ville d'Albert, sur plusieurs questions d'alignement ou de voirie, la milice citoyenne en 1789, un incendie considérable survenu dans cette ville en 1778, enfin une curieuse affaire entre le sieur Latiffy, maire d'Albert, en 1783, et les officiers du marquisat, soutenus par le subdélégué de la Borie, qui cumulait les fonctions de bailli seigneurial, affaire qui se termina par la destitution des officiers municipaux introduits dans la mairie par le sieur de la Borie, pour faire au maire une opposition systématique, et annihiler les droits de la ville au profit du marquisat. Cette affaire fut menée très habilement par Gonnet de Fiéville, subdélégué à Péronne. Mais les hommes du marquisat ne se tinrent pas pour battus. En 1785, ils demandèrent à acquérir les officiers municipaux, sous prétexte d'aider la ville à faire face à diverses dépenses : deux ans plus tard, la place de lieutenant de maire étant venue à vaquer, le sieur Balis, qui avait succédé à la Borie dans le bailliage et la subdélégation, demanda, mais en vain, à en faire l'acquisition pour son fils, jeune homme de 19 ans et encore au collège.

Les deux cent cinquante articles qui ont rapport à la ville d'Amiens s'étendent à une quantité considérable d'affaires qui ont, pour la plupart, leur contre-partie dans les archives de la ville.

On trouvera d'abord assez de renseignements sur l'organisation, les charges et les offices municipaux : entre autres un très remarquable mémoire, en exécution de l'article 10 de l'édit d'août 1764, qui établissait les assemblées de notables, mémoire qui expose d'une façon fort claire l'organisation, le mode d'élection et le fonctionnement du corps de ville avant, et surtout depuis 1597.

Quelques dossiers aussi sur les offices patrimoniaux : peseurs de fils, fluqueurs, vendeurs de poissons, langueyeurs de porcs, courtiers de laines, de fruits, de vins, et gardes à la draperie foraine, auneurs de ville, auneurs et courtiers de draps et gardes-marteaux, courtiers et lotisseurs de cuirs, mesureurs de charbon, chargeurs et déchargeurs de vin, porteurs de charbon, encordeurs de bois, clerc de l'aide du vin appartenant à la ville, clerc de la ferme du poisson de mer, clerc de l'écritoire en la justice patrimoniale de la ville, jurés-priseurs, etc.

Plusieurs états des revenus et du patrimoine de la ville d'Amiens, et un grand nombre de dossiers intéressants renseigneront sur ses propriétés et ses finances (marais, tourbages, seigneurie des eaux, octrois, etc.).

Sous l'ancien régime, les finances de la ville d'Amiens ont rarement été en prospérité ; mais il fut certaines époques où la situation était particulièrement critique. L'année 1743 marque parmi ces dernières. Dans le but de prévenir une disette occasionnée par la modicité de la récolte de 1740, la ville avait été autorisée, par arrêt du Conseil du 11 octobre de cette même année, à emprunter 500.000 l. pour acheter des grains à l'étranger et en approvisionner la province. Malheureusement, à cause de la rareté des navires, ces grains n'arrivèrent pas à temps : l'avidité et la concurrence des acheteurs avaient fait qu'on les avait payés fort cher, et il ne restait plus rien des 500,000 l. ; il fallut accepter l'offre que firent plusieurs officiers municipaux et quelques bourgeois bienfaissants de prêter leur crédit pour traiter de quelques chargements de différentes sortes de grains qui se trouvaient à Calais ; ce secours ne suffisant pas, on avait tiré de Bretagne 288 tonneaux de blés, mais, les inondations de 1741 ayant rendu la Somme impraticable, ce n'est qu'à grand peine qu'on put en faire venir par terre une partie dont, par surcroît de malheur, une portion considérable s'est trouvée corrompue par les eaux. Quand les blés étrangers arrivèrent, la disette était à peu près terminée, et ils ne purent être revendus que bien au-dessous du prix d'achat. Il en résulta une perte totale de 473.594 l. Ajoutez à cela qu'il fallait rebâtir le beffroi, incendié en 1742, dépense évaluée à 300.000 l., et indemniser les propriétaires voisins, dont les maisons avaient plus ou moins souffert de l'incendie, et dont les pertes s'estimaient à 200.000 l. D'autres travaux urgents étaient à faire aux ponts, aux remparts, etc. En somme, la ville avait besoin de 1.150.000 l. C'est dans ces conjonctures qu'un arrêt du conseil d'État, du 2 avril 1743, permit au maire et aux échevins de la ville d'Amiens de lever et percevoir 10 sols sur chaque velte d'eau-de-vie qui devrait se consommer dans la ville d'Amiens et dans tout les autres villes, lieux et communautés des six élections composant la généralité d'Amiens et des trois gouvernements de Boulogne, Ardre et Calais. C'est cet octroi qu'on appela l'octroi de Picardie. Par l'arrêt de 1743, il n'était concédé que pour 12 ans, et seulement pour payer les dettes de la ville jusqu'à concurrence de 500.000 l., mais il fut successivement prorogé jusqu'à la Révolution, et même porté à 20 sols par arrêt du Conseil du 30 juillet 1758 ; et, comme il était perçu sur toutes les localités de la généralité, son produit fut affecté à un grand nombre de dépenses qui intéressaient la province toute entière. C'est avec lui que l'on creusa le canal de la Somme, que l'on construisit à Amiens la caserne de Cerisy, les fontaines publiques, l'hôtel de l'Intendance ; à Abbeville, le Bourdois ou petit échevinage ; que l'on paya des subventions à l'Académie d'Amiens, à la chambre de commerce, aux Frères des écoles chrétiennes, à la caisse d'amortissement de la salle de spectacle d'Amiens, et beaucoup d'autres dépenses qu'il serait trop long d'énumérer. Comme, par l'arrêt de 1743, les comptes de cet octroi devaient être rendus par-devant l'Intendant, on pourra voir pour tous ces objets les nombreuses pièces de comptabilité qui en restent encore dans le fonds de l'Intendance.

Quelques renseignements aussi sur les autres octrois dont jouissait la ville d'Amiens, le « gros octroi » concédé en 1641 sur les vins, eaux-de-vie et tabacs, l'octroi de 30 sols par muid de cidre entrant à Amiens par arrêt du Conseil du 8 septembre 1772, etc.

Vers 1770, les affaires de la ville étaient encore une fois dans le plus grand désordre : 65,000 livres de dettes exigibles indépendamment de nombreux travaux urgents à exécuter. Pour lui venir en aide, un arrêt du Conseil du 31 octobre 1769, avait autorisé l'échevinage à tourber 66 journaux de marais ; mais l'échevinage, blessé de ce que ledit arrêt statuait que les adjudications devaient se faire par-devant l'Intendant fit, pour accepter cette ressource, de nombreuses difficultés qui firent traîner l'affaire pendant près d'un an<sup>1</sup>. Le produit de ce tourbage fut versé dans une caisse spéciale qu'on

---

<sup>1</sup> Les rapports entre le corps de ville et l'Intendance étaient généralement assez froids. Les officiers municipaux souffraient difficilement l'espèce de tutelle que les intendants voulaient leur imposer, et on les voit en maintes affaires systématiquement opposés à leurs vues. On peut voir dans plusieurs circonstances ce qu'en pensait le personnel de l'intendance.



appela la caisse des dettes, et dont toute la comptabilité est conservée dans le fonds de l'Intendance.

Mentionnons quelques articles sur l'illumination ou éclairage public de la ville d'Amiens.

Un grand nombre de dossiers se rapportent à divers travaux publics exécutés à Amiens et auxquels sont joints de curieux plans et dessins. Nous ne pouvons citer que les plus importants.

L'hôtel où étaient logés les intendants, rue des Augustins, était fort peu luxueux et peu commode. Plusieurs fois on avait songé à le reconstruire : de vastes terrains avaient été achetés dans ce but, rue des Rabuissons, mais le manque d'argent, des dépenses plus urgentes, avaient toujours fait ajourner ce projet. L'intendant Dupleix avait même renoncé à un arrêt du Conseil de 1755 qui l'autorisait à reconstruire son hôtel, en faveur de la construction de casernes pour les gardes du corps, afin de décharger les habitants d'Amiens du logement. En 1772, il était devenu tout à fait inhabitable, à en croire la piteuse description qu'en fait l'intendant d'Agay au contrôleur général. Sa reconstruction fut donc décidée : on vendit une grande partie des terrains de la rue des Rabuissons, ne conservant que la surface nécessaire pour accompagner d'un jardin suffisant un hôtel de proportions modestes dont les plans furent tracés par l'architecte de Montigny. C'est la préfecture actuelle. On trouvera tous les plans et documents relatifs à ce travail.

Au siècle dernier, les Amiénois n'avaient pour tenir lieu de salle de spectacle qu'un ancien jeu de paume mal distribué, incommode et surtout fort dangereux en cas d'incendie, et situé dans la rue des Verts-Aulnois, laide et étroite. On avait déjà précédemment songé à en construire une rue des Rabuissons à côté de l'Intendance et dont les projets nous sont restés ; mais pour une cause ou pour une autre, ils n'avaient pas été exécutés. En 1777, il fut décidé de la reconstruire. Sur la demande de l'intendant d'Agay, le comte de Périgord, gouverneur de Picardie, fit concession d'un terrain vague en façade sur la rue des Trois-Cailloux, dépendant du Logis du Roi qui faisait partie de ses émoluments, et c'est là qu'on éleva la salle de spectacle actuelle sur les plans des architectes Brall et Manessier pour la disposition intérieure, et de l'architecte Rousseau pour la façade ; les travaux furent exécutés par l'entrepreneur Lavette. On ne parcourra pas sans intérêt les dossiers relatifs à ces travaux et les plans et dessins qui y sont joints, ainsi que quelques documents sur les acteurs, etc. Ces travaux avaient été entrepris sans trop savoir comment on les paierait : On comptait bien pour cela sur l'octroi de Picardie, mais le produit de cet octroi était presque entièrement absorbé pour les dépenses de tous genres qui lui étaient déjà assignées, et l'excédant se trouva tout à fait insuffisant pour faire face à cette nouvelle dépense. On imagina donc d'amortir la dette au moyen d'une caisse spéciale alimentée par les bénéfices de la salle de spectacle, et par une subvention annuelle de 6,000 fr. sur les produits de l'octroi de Picardie, et qui prit le nom de caisse d'amortissement de la salle de spectacle. La comptabilité de cette caisse est encore au fonds de l'Intendance.

Citons encore des détails sur l'incendie du beffroi en 1742 et sa reconstruction ; la construction d'un hôtel et d'écuries pour les gardes du corps de la compagnie de Luxembourg, sur l'emplacement de l'hôtel de Cerisy rue Saint-Jacques (commencés en 1768) ; l'établissement à partir de 1750 de fontaines publiques, sous la conduite de l'ingénieur Bélidor ; la construction en 1781 de la Halle au blé sur les plans de l'architecte Rousseau, ingénieur de la ville ; l'incendie de la halle marchande en 1772 et sa reconstruction ; des travaux à l'Hôtel de Ville, au Logis du Roi, à la Malmaison ; le projet d'alignement et de décoration de la place Périgord avec plans et dessins de Rousseau, projet qui ne reçut qu'un commencement d'exécution (1782) ; l'achat des pompes à incendie ; des travaux aux remparts et le projet d'en transformer une partie en boulevards et promenades publiques, etc.

On trouvera enfin quelques renseignements sur les logements militaires, la milice bourgeoise, l'assistance publique, les subsistances, les foires et marchés, et particulièrement la foire de la Saint-Jean.

Corbie nous donne le spectacle d'une municipalité en désarroi. Les officiers municipaux et notables négligeaient totalement leur administration et il était impossible de les réunir pour les affaires les plus urgentes de la commune. L'immixtion de l'abbaye dans les affaires municipales engendrait des contestations et des antagonismes envenimés par l'esprit étroit des habitants : source intarissable de procès et de querelles.

On pourra consulter avec fruit quelques documents sur les offices municipaux, les octrois, les propriétés communales, les fortifications, la citadelle et autres édifices publics de la ville de Doullens ; quelques détails aussi sur l'évasion en 1786 du comte de Bourbon-Chalus, emprisonné dans la citadelle enfin, quelques pièces intéressantes sur les écoles publiques dans cette ville de 1785 à 1788.

La réunion des localités comprises dans le pays de Marquenterre, ne formait jadis qu'une seule et unique municipalité. On trouvera quelques dossiers relatifs à son histoire et à ses biens.

La ville de Montdidier nous fournit plusieurs affaires assez curieuses, entre autres un dossier très instructif sur la garde et la conservation de ses archives ; un procès soutenu par la ville, de 1719 à 1726, contre les collèges de Beauvais et de Cambrai, à Paris, relativement à des rentes dues à ces deux collèges par la ville de Montdidier ; les difficultés sans nombre suscitées au maire Trépagne qui, dans un but de salubrité, avait fait abattre une motte faisant partie des fortifications de la ville ; l'opposition faite en 1729 et 1730 par le prieuré au projet de construire des écuries pour les chevaux des troupes de passage ; une amusante affaire de préséance entre le prieuré et le corps municipal ; des troubles arrivés au marché aux grains de cette ville, à diverses époques, notamment en 1789, et le mauvais parti fait alors au lieutenant général de Berlin, etc.

L'historien de l'organisation municipale sous l'ancien régime trouvera plusieurs dossiers fort précieux sur la commune de Péronne au XVIII<sup>e</sup> siècle : les privilèges de cette ville, le mode d'élection des officiers municipaux, les biens et revenus communaux, octrois, etc ; des travaux à l'auditoire du bailliage royal, à l'hôtel de ville, aux ponts ; la garnison ; la compagnie du jeu de l'arc ; les marchés ; les écoles publiques, etc. Il est impossible de les analyser ici. Un simple coup d'œil sur l'inventaire suffira pour juger de leur importance historique, principalement en ce qui concerne l'organisation communale et l'élection des officiers municipaux.

Quelques documents intéressants aussi sur l'organisation municipale de la ville de Roye, notamment un règlement du 1<sup>er</sup> juin 1773. Ajoutez à cela le projet auquel il ne fut pas donné suite d'établir un commissaire de police dans cette ville en 1772 ; la création en 1751 de jardins potagers dans les anciens remparts, des travaux à l'auditoire du bailliage, la reconstruction de l'hôtel de ville en 1772, des troubles dans les marchés, etc.

Mentionnons enfin quelques articles sur Saint-Valery.

Pour les localités moins importantes et les communautés rurales, on rencontrera aussi des faits à relever notamment sur les écoles publiques, l'établissement des foires et marchés ; des travaux aux chemins, églises, écoles, presbytères ; des procès entre les communautés et les seigneurs ou autres relativement aux propriétés communales : entre Cappy et le marquis d'Estourmel, entre Hangest et la dame de Mautort, entre Longueau et le Chapitre d'Amiens, entre le Marquenterre et le comte de Boulainvilliers, entre Molliens-Vidame et le duc de Chaulnes ou le chapitre de Picquigny, etc ; les tourbages, les marais, les pâturages. Et à ce dernier point de vue, citons la rébellion de plusieurs habitants de Conty en 1781 et qui durait encore en 1789.

Au siècle dernier, malgré les efforts de l'Administration, les maisons étaient encore en Picardie pour la plupart construites en bois et couvertes en chaume. Danger permanent d'incendie : une étincelle suffisait pour rendre un village entier la proie des flammes. Saint-Saufliou avait été brûlé neuf fois en trente ans. On trouvera aussi des détails sur des accidents de ce genre survenus à Belloy-sur-Somme, à Camon, au Hamel, à Hangest-sur-Somme, à Offrethun (Pas-de-Calais), à Oisemont, à Picquigny, à Saint-Sauveur, à Sélincourt, à Vieulaines, etc. Les incendies de Belloy-sur-Somme en 1784 et d'Oisemont en 1787 sont particulièrement curieux.

Parmi les documents relatifs aux impositions directes (tailles, vingtièmes, capitation et accessoires) et indirectes (aides, droits sur les vins, eaux-de-vie, cuivres, cartes à jouer, tabacs, gabelles, fermes), des états assez complets depuis 1700 seront utiles à consulter pour la nature et le chiffre des impositions directes payées dans la province de Picardie. L'arrêt du Conseil du 7 juillet 1733 qui établit la taille proportionnelle, souffrit dans l'exécution de nombreuses difficultés. Les diverses instructions envoyées aux élus, les mémoires de ceux-ci, jettent une lumière assez vive sur les abus qui en résultèrent dans la répartition des impositions. Mentionnons encore une consultation imprimée, donnée en 1706 par MM. d'Augy, Damours, Despaulx, Rigault, Auda, Turpin, sur la question de savoir si l'extraction de la tourbe peut donner lieu à la perception du vingtième, ou si elle doit en être affranchie ; une contestation entre les officiers de l'élection de Péronne et l'assemblée du département de cette ville relativement au département des impositions ; des renseignements sur les impôts de la province de Picardie, destinés aux États généraux de 1789 ; un petit dossier relatif à la contribution patriotique de 1789 ; quelques contestations avec les employés des fermes, enfin quelques articles sur la corvée et sa conversion en une contribution pécuniaire.

Relativement aux monnaies, on ne peut guère signaler que les pièces concernant la vente de l'hôtel des monnaies d'Amiens, supprimé par édit de février 1772 et des ustensiles qu'il renfermait ; plus un mémoire de l'Intendant sur les monnaies de billon en circulation dans la province en 1776.

Suivent quelques dossiers sans grand intérêt sur les douanes, les postes, les eaux et forêts, la chasse, le domaine et les droits seigneuriaux.

Avec les affaires militaires, nous retrouvons une mine un peu plus féconde : des états dressés en 1788 des gouverneurs, lieutenants-généraux de provinces, lieutenant du Roi, major, baillis et sénéchaux d'épée et autres charges analogues existant dans la province de Picardie ; l'établissement en 1710 de quatre régiments de milice dans la généralité de Picardie pour défendre la ligne de la Somme ; le tirage au sort de la milice ; les exemptés ; la situation des miliciens ; les quatre capitaineries des milices gardes-côtes de Picardie (Calais ou Sangatte, le Crotoy, Verton, Cayeux) et les paroisses qui contribuaient à ce service ; des revues donnant l'état des différentes garnisons ; les invalides pensionnés ; les subsistances et l'approvisionnement des troupes ; le service des étapes, les convois, la remonte ; la marine.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est particulièrement remarquable par l'amélioration donnée au service des ponts et chaussées. De nombreuses routes furent créées ou réparées. Voici la liste des principales sur lesquelles on pourra trouver des renseignements :

- 1° Route de Paris en Angleterre (route nationale n° 1 de Paris à Calais) ;
- 2° Route de Paris à Amiens et d'Amiens à Doullens (route nationale n° 16 de Paris à Dunkerque) ;
- 3° Route de Paris en Flandres (route nationale n° 17, de Paris à Lille) ;

- 4° Route d'Abbeville à Eu et d'Abbeville à Doullens (route nationale n° 25 du Havre à Lille) ;
- 5° Route de Rouen à Dunkerque par Blangy, Abbeville et Hesdin (route nationale n° 28 de Rouen à Saint Omer) ;
- 6° Route de Rouen à Amiens et d'Amiens à Bapaume (route nationale n° 29 de Rouen à Valenciennes) ;
- 7° Route de Montdidier à Roye et de Roye à Nesle et Ham (route nationale n° 30 de Rouen à La Capelle) ;
- 8° Route de Paris en Flandres, par Ham, Saint-Quentin et le Catelet (route nationale n° 32 de Paris à Saint-Quentin) ;
- 9° Route d'Abbeville à Amiens et d'Amiens à Montdidier (route nationale n° 35 d'Abbeville à Compiègne) ;
- 10° Route de Ham à Péronne et de Péronne à Bapaume (route nationale n° 37 de Béthune à Château-Thierry) ;
- 11° Route de Saint-Quentin à La Fère (route nationale n° 44 de Chalons à Cambrai) ;
- 12° Route d'Amiens à Péronne (chemin de grande communication n° 1 d'Amiens à Péronne) ;
- 13° Route d'Amiens à Grandvilliers (chemin de grande communication n° 8 d'Amiens à Grandvilliers) ;
- 14° Chemin d'Amiens à Forges (chemin de grande communication n° 9 de Poix à Forges) ;
- 15° Chemin d'Airaines à Dourier (chemin de grande communication n° 10 d'Airaines à Dourier) ;
- 16° Chemin de Moreuil à Breteuil (chemin de grande communication n° 14 de Moreuil à Breteuil) ;
- 17° Chemin de Conty à Airaines (chemin de grande communication n° 38 de Conty à Airaines) ;
- 18° Chemin d'Hargicourt à Pierrepont (chemin de grande communication n° 83 de Pierrepont à Louvrechy) ;
- 19° Chemin de Villers à Colline (chemin de grande communication n° 85 du Crotoy à Montreuil) ;
- 20° Chemin de Cachy à Corbie (chemin de grande communication n° 168 de Boves à Villers-Bretonneux) ;
- 21° Chemin de Sallenelle à Wathiéhurt (chemin de grande communication n° 177 de Cayeux à Saint-Valery) ;
- 22° Route de Roye à Noyon (chemin de grande communication n° 203 d'Amiens à Noyon) ;
- 23° Route de Saint-Valery à Eu (chemin de grande communication n° 205 de Saint-Valery à Eu) ;
- 24° Route d'Amiens à Ham (chemin de grande communication n° 206 d'Amiens à Nesle) ;
- 25° Chemin de Saint-Just à Montdidier (chemin de grande communication n° 207 de Montdidier à Saint-Just) ;
- 26° Chemin de Cléry à Péronne (chemin de grande communication de Doullens à Péronne, etc.

Citons encore quelques articles relatifs aux pépinières, pour la plantation des routes ; une lettre de M. de la Millière à la suite d'une tournée dans la généralité, très flatteuse pour l'ingénieur Delatouche et dans laquelle il exprime à l'Intendant sa plus vive satisfaction pour les changements inimaginables que cet ingénieur avait fait éprouver aux routes de la province<sup>1</sup> ; et un très intéressant mémoire sous

---

<sup>1</sup> Lettre du 11 septembre 1783.

forme de questionnaire qui donne l'état des chemins et des cours d'eau navigables de Picardie, Artois et Boulonnais en 1720. Tous ces dossiers sont accompagnés de cartes et plans qui en augmentent l'intérêt.

Dans les documents qui concernent les cours d'eau, moulins et autres usines, on ne peut guère rencontrer que des travaux exécutés à la digue de Mollenelle près de Saint-Valery ; en 1784, des travaux de redressement de la rivière d'Authie, entre Doullens et Authieule afin de parer aux débordements ; l'établissement en 1732 d'un tarif sur le port d'Amiens pour le rétablissement du quai de cette ville, et plusieurs contestations entre la ville d'Amiens et le chapitre de la cathédrale sur l'éternelle question de la seigneurie des eaux de la Somme et des moulins.

Dans un pays maritime et commerçant comme la Picardie, la navigation intérieure et extérieure a une importance considérable. De nombreux et curieux documents viendront éclairer cette intéressante question ; des détails sur des naufrages de navires échoués sur les côtes de Picardie ; plusieurs récits de combats entre bâtiments français et anglais pendant la guerre contre l'Angleterre en 1778, parmi lesquels nous ne pouvons passer sous silence l'héroïque conduite de quelques soldats du régiment de Vexin en garnison à Calais et de quelques habitants volontaires, partis sur une chaloupe commandée par le capitaine Lamy, et, malgré le mal de mer, montant à l'abordage d'un navire anglais dont ils firent la capture et se partagèrent le pavillon. Mentionnons encore en 1764, une contestation entre les habitants d'Abbeville et ceux d'Amiens au sujet du projet de rendre navigable le bras de la Somme qui traverse Abbeville, au moyen de la destruction de plusieurs moulins ; la demande faite en 1768 par la chambre de commerce de Picardie de rendre libre la navigation de la Somme à travers la ville d'Amiens ; un remarquable discours prononcé le 25 août 1782 à l'Académie d'Amiens par l'intendant d'Agay sur la navigation intérieure ; des mémoires et observations sur la baie de Somme, le port de Saint-Valery, son état matériel, ses dangers, les moyens de l'améliorer, son commerce, sur la navigation de la Somme, etc. ; de nombreux règlements sur le prix des transports, le poids des cargaisons.

Au siècle dernier, la communauté des gribanniers d'Abbeville avait sinon de droit, du moins de fait, le monopole du transport des marchandises sur cette rivière, monopole qu'elle exerçait avec une tyrannie qui plusieurs fois mit le commerce d'Amiens à deux doigts de sa perte. Deux gros cartons sont pleins des doléances des commerçants de cette ville qui réclamaient à grands cris la liberté de la navigation, et des moyens par lesquels l'administration chercha vainement à mettre fin à cette situation fâcheuse et qui dura jusqu'à la Révolution, affaire fort longue et fort embrouillée et qui faisait le désespoir des employés de l'Intendance. Au dire des commerçants d'Amiens, il se passait dans le transport des marchandises sur la Somme des faits tels qu'on n'en voyait pas seulement sur les autres rivières du royaume, mais même sur celles qui arrosent les pays les plus barbares. Les gribanniers s'emparaient des marchandises non mentionnées sur les lettres de voitures, principalement les eaux-de-vie et autres liquides et les revendaient à leur profit, remplissant d'eau les tonneaux qu'ils laissaient ainsi à moitié vides. En 1764, ils refusent de faire leur service, pour obtenir une augmentation de salaire, soutenant leurs prétentions par les dernières violences. Deux vaisseaux venant de Marseille et chargés d'épicerie restent plusieurs mois sans être déchargés. Cette affaire qui fut portée au Conseil fournit un grand nombre de mémoires fort intéressants, entre autres un avis des députés du commerce accompagné d'un tableau du prix du marc d'argent comparé avec le prix du setier de blé, de 1655 à 1765. Deux ans après, les négociants d'Amiens ayant frété plusieurs navires de grains pour l'exportation, les gribanniers s'entendent pour exiger 24 sols du cent pesant, au lieu de 10 sols, prix déjà excessif et qu'ils s'étaient précédemment et par des voies de fait, fait attribuer.

Les gribanniers avaient établi entre eux un tour de rôle, d'après lequel on ne pouvait faire partir par jour qu'une seule gribane, de sorte que des marchandises qui auraient pu être livrées immédiatement étaient quelquefois obligées de rester embarquées 8 ou 15 jours. Ce tour fut bien aboli par arrêt du Conseil du 1<sup>er</sup> février 1724, mais il fut successivement rétabli et aboli de nouveau et, malgré les défenses les plus expresses, les gribanniers continuaient toujours à l'observer.

Mais ils étaient eux-mêmes exploités par une autre espèce de gens plus intraitable encore. Avant la création du canal de la Somme, deux hommes suffisaient pour tirer une gribane de Saint-Valery à Abbeville ; mais là, le flux devenant insensible, les bateliers, pour vaincre la rapidité du courant, étaient obligés de former des équipages de 7 à 8 hommes, dont les fonctions étaient celles pour lesquelles on employait des chevaux sur les autres rivières ; ces hommes de renfort n'étaient pas toujours suffisants. La Somme, qui a beaucoup de pentes dans la plus grande partie de son cours, en présentait surtout de très considérables à Pont-Remy, à Long, à Picquigny, et de Montières à Amiens. La rapidité était si grande dans ces passages, qu'on mettait plus de temps à les franchir que dans le reste de la route. Il fallait alors former à chacun un nouvel attelage de 50 à 60 hommes, domiciliés dans ces localités et connus sous le nom de haleurs. Les bateliers étaient absolument à la merci de ces gens-là, qui étaient le fléau de la navigation. Ils avaient successivement fait élever leurs salaires, et, par eux, les cargaisons de vins et d'eau-de-vie étaient littéralement mises au pillage ; et malheur au gribannier qui osait s'y opposer ou se plaindre à l'autorité.

Croyant mettre fin à tous ces abus, l'intendant d'Agay rendit, le 18 octobre 1775, une ordonnance qui, sous les peines les plus sévères, supprimait le tour, interdisait de toucher aux cargaisons de vins et eau-de-vie, et établissait plusieurs règles pour la navigation. Les gribanniers répondirent par une grève, et se mirent en révolte ouverte contre l'autorité. L'un d'eux, qui avait consenti à transporter des marchandises, fut assailli à coups de pierres. Vingt-deux prirent la fuite. En 1782, il fallut une nouvelle ordonnance pour empêcher les gribanniers de rétablir le tour et annuler une délibération qu'ils avaient prise dans ce but.

Au siècle dernier, entre Amiens, Abbeville et Saint-Valery, le transport des voyageurs qui ne couraient pas la poste se faisait habituellement par eau. Primitivement, les voyageurs montaient tout simplement sur les gribanes qui portaient les marchandises. Le 30 décembre 1720, l'Intendant Chauvelin autorisa Jacques Brusque, maître gribannier à Abbeville, à conduire les voyageurs d'Abbeville à Amiens et vice versa, sur trois petites barques ou bateaux légers. Il devait faire le service tous les jours alternativement, un jour en montant et un jour en descendant ; chaque barque pouvait contenir au plus vingt personnes avec leurs hardes et paquets, au prix de 40 sols d'Abbeville à Amiens et de 15 sols d'Amiens à Abbeville. Ces petites barques furent désignées vulgairement sous le nom de picotins ou diligences d'eau. Ce service prit assez vite de l'extension et, en 1733, il y avait entre Amiens et Saint-Valery 18 picotins conduits par tous les gribanniers à tour de rôle. Mais, là encore, les gribanniers abusèrent de leur monopole ; le service était très mal fait ; les picotins étaient devenus incommodes, malpropres et malsains par l'inobservation des règlements ; tous les voyageurs étaient pêle-mêle, ce qui avait souvent des suites fâcheuses, le tout aggravé par la mésintelligence et la jalousie entre les gribanniers. En 1764, le sieur Darras, gribannier, demande l'autorisation d'établir un bateau plus commode, avec trois classes distinctes à 3 l., 50 s. et 40 s., accompagnant son mémoire des projets, grossièrement exécutés, mais fort curieux de son bâtiment. Ce projet, appuyé par l'échevinage d'Abbeville, excita les réclamations des autres gribanniers et l'affaire fut portée au Conseil ; mais Darras n'attendit point l'autorisation et, malgré les défenses provisoires à lui faites, mit sa barque en mouvement. Malheureusement, le dossier ne nous donne pas l'issue de l'affaire.

Le plus vaste travail d'utilité publique entrepris en Picardie au siècle dernier est, sans contredit, l'exécution des canaux de Picardie et de la Somme. En 1720, la Somme n'était navigable que depuis son embouchure jusqu'à Amiens, et encore cette navigation était-elle en maints endroits pleine de difficultés. C'est à cette époque qu'un conseiller au bailliage de Saint-Quentin, Paul-Henri Caignart, sieur de Marcy, et ses associés, firent adopter par le Conseil un projet de joindre par un canal l'Oise à la Somme, et de rendre celle-ci navigable de Saint-Quentin à Amiens, et obtinrent en septembre 1724 un édit du Roi qui les autorisait « à faire construire un canal de communication de la Somme à l'Oise, à commencer depuis l'étang de la ville de Saint-Quentin, passant par Harly, Homblières, Marcy, Regny et Sissy-sur-Oise, jusqu'à La Fère, et d'élargir, curer et approfondir le bras de l'Oise de Sissy à Chauny, comme aussi de rendre la Somme navigable de Saint-Quentin à Amiens et d'Amiens à Picquigny, en faisant dessécher les marais dans lesquels cette rivière se répand », etc. Quatre ans après, en 1728, ce premier projet fut abandonné pour un second, plus pratique et moins coûteux, et qui consistait à joindre l'Oise à la Somme entre Chauny et Saint-Simon, en rendant cette dernière rivière navigable de Saint-Quentin à Amiens. Mais cette première société, incapable de satisfaire à ses engagements, fut bientôt dissoute, et, par lettres patentes de juin 1732, le sieur Crozat fut subrogé au lieu et place du sieur de Marcy et associés. C'est lui qui laissa son nom à la partie du canal entre Chauny et Saint-Quentin et qu'on appelle encore aujourd'hui canal Crozat.

En 1769, cette partie seule du canal de Picardie était terminée. Elle fut dès lors prolongée dans deux directions différentes :

1° Un arrêt du conseil d'État ordonne la continuation du canal de Picardie de Saint-Quentin à Valenciennes et au-delà, par Cambrai et Bouchain. Ce tronçon reçut le nom de Nouveau canal de Picardie, la dénomination d'Ancien canal laissée à la partie alors terminée. Pour ce canal, on creusa un canal souterrain de 7,020 pieds de long, travail d'art presque inconnu alors, qui fit l'admiration de l'Europe entière et la gloire de l'ingénieur Laurent.

2° La continuation du projet primitif en rendant la Somme navigable de Saint-Quentin à la mer, canal que l'on appela canal de la Somme, canal Laurent et, dans notre siècle, canal du duc d'Angoulême. Grâce à l'initiative de l'Intendant Dupleix, un arrêt du conseil d'État, du 1<sup>er</sup> juillet 1770, ordonna qu'il serait ouvert un canal de navigation depuis l'ancien canal de Picardie à Saint-Simon, par Ham, Péronne, Bray et Corbie jusqu'à Amiens, et en même temps, que des travaux seraient effectués dans la Somme, d'Amiens à Abbeville, pour en faciliter la navigation. Le sieur Laurent était chargé de l'exécution des travaux, sous les ordres de l'Intendant. En même temps, un arrêt du Conseil du 18 mai précédent avait prorogé les octrois de Picardie, afin de subvenir aux frais de cette entreprise. En 1773, Laurent étant mort, son neveu, Laurent de Lyonne, fut nommé à sa place.

Enfin, un arrêt du conseil d'État du 20 mars 1782, des lettres patentes du Roi des 28 novembre 1782 et 11 juin 1784 autorisent la Chambre de commerce de Picardie à améliorer le port de Saint-Valery, à creuser un canal de cette ville à Abbeville et à emprunter pour y subvenir la somme de 934.000 l. Ces derniers travaux dont la nécessité était depuis longtemps reconnue furent exécutés sur les plans de l'ingénieur Delatouche.

Les nombreux dossiers qui regardent ces trois divers canaux (canal de Picardie, canal de la Somme et canal de Saint-Valery), se rapportent pour la plupart aux acquisitions et concessions de terrains, aux indemnités à payer aux propriétaires expropriés, aux travaux de construction ou d'entretien, réparations aux écluses, digues, ponts, etc. au traitement des ingénieurs et du personnel, au curage, à la ferme des objets utiles (pêche, herbes, etc), aux tourbages, aux plantations d'arbres, aux contraventions, etc.

Ajoutons quelques dossiers relatifs à divers canaux moins importants, tels que le canal Marchand à Abbeville, le canal de Cayeux, etc.

Plusieurs articles intéressants renseigneront sur l'état du port de Saint-Valery au siècle dernier, les travaux d'amélioration qui y furent faits et ceux qui étaient désirés, son commerce, etc., parmi lesquels il ne faut pas passer sous silence un fort curieux mémoire sur l'état de ce port en 1737.

La Picardie est peu féconde en minéraux ; cependant, on ne consultera pas sans intérêt quelques titres sur les premiers essais d'exploitation du charbon de terre dans le Boulonnais et aux environs de Doullens.

Peu de chose pour l'instruction publique. A peine trouvera-t-on quelques détails sur la réorganisation en 1762 du collège d'Amiens, après l'expulsion des Jésuites ; d'autres sur les écoles chrétiennes à Amiens ; d'autres sur l'école des arts créée à Amiens par l'architecte Sellier, et des lettres de celui-ci sur l'éducation de la jeunesse ; un mandement de l'évêque de Noyon, Charles-François de Chateauneuf de Rochebonne, sur l'instruction primaire.

Parmi les titres relatifs à la justice, on consultera notamment une liste fort précieuse des villages, bourgs et hameaux ressortissants aux prévotés royales et au bailliage et siège présidial d'Amiens : des statistiques des crimes et délits commis dans la généralité de 1756 à 1790, des états des officiers ministériels de la généralité en 1744 ; un catalogue des 28 charges de notaires d'Amiens ; l'établissement en 1746 d'une bourse commune pour les notaires d'Abbeville ; les observations faites par les notaires de la généralité sur le projet formé par le Conseil de centraliser les minutes des notaires et de créer un greffier conservateur de ces minutes, projet qui en France a toujours échoué ; les statuts et quelques extraits imprimés du registre aux délibérations de la communauté des procureurs d'Amiens, et enfin quelques documents intéressants sur les juridictions consulaires.

Pour les cultes, on ne peut guère citer que les déclarations faites par les communautés religieuses de femmes de leurs biens et revenus, en vertu de l'arrêt du Conseil du 19 avril 1727 ; des travaux et réparations à la collégiale Saint-Fursy de Péronne ; des emprunts faits par l'abbaye de Corbie ; un plan du couvent des Cordeliers de Doullens ; des documents relatifs à la suppression des Célestins d'Amiens en 1780, la démolition de l'ancienne collégiale Saint-Nicolas, le transfert du chapitre de cette église dans celle des Célestins et le projet de faire passer une rue sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Nicolas, pour joindre le cloître Saint-Nicolas à la rue Saint-Denis, et qui devait porter le nom de rue Machault, du nom de l'évêque d'Amiens ; puis quelques dossiers relatifs aux protestants, notamment sur les mesures prises à l'égard des soldats protestants des régiments suisses, et une information faite en 1714 contre des religionnaires de Templeux-le-Guéard, accusés de se réunir la nuit dans d'anciennes carrières.

Des documents plus intéressants et plus nombreux serviront à l'histoire de l'assistance publique. Mettons en première ligne des états de situation des hôpitaux et autres établissements de bienfaisance de la généralité en 1752, en 1770, en 1775 : des réponses à un questionnaire posé en 1777 relativement aux enfants trouvés et qui donneront des renseignements précieux sur cette intéressante question.

Une curieuse contestation, survenue en 1758 entre les maieur et échevins d'Abbeville et l'administration de l'Hôtel-Dieu de cette ville sur le trop grand nombre de soldats malades de la garnison admis dans cet établissement, au détriment des pauvres de la ville, est accompagnée de plusieurs mémoires, qui pourront être consultés utilement, sur l'état des rapports entre les municipalités et les hospices au siècle dernier. Ajoutons à cela une volumineuse liasse concernant l'établissement, en 1724, d'un hôpital général à Abbeville.



La visite des hospices d'Amiens par l'inspecteur général des hospices, en 1784, pourra renseigner sur l'état de ces établissements à la fin du siècle dernier et les améliorations qui en furent la suite, notamment la construction à l'Hôtel-Dieu d'un bâtiment comprenant une salle de dépôt pour les morts, une chambre de conseil pour les médecins et chirurgiens, et un lavoir. On trouvera aussi toutes les pièces, avec plans et dessins, relatives à la construction, en 1787, de l'aile de l'hôpital Saint-Charles qui donne sur la rue des Louvel, et celles relatives au projet formé, la même année, de créer un hôpital pour les incurables, particulièrement les gens affligés de chancres, et qui n'étaient reçus ni à l'Hôtel-Dieu ni à Saint-Charles, à cause de la contagion, projet qui ne reçut son exécution que dans notre siècle.

On trouvera aussi quelques documents sur les hospices des Enfants-Bleus à Amiens, d'Airaines, d'Auxi-le-Château, de Luchaux, de Montdidier, d'Oisemont, de Péronne, de Rue, de Saint-Quentin, de Saint-Valery ; sur le bureau des pauvres d'Amiens ; sur les ateliers de charité, etc.

Les établissements destinés à éteindre la mendicité, tels que les dépôts de mendicité, tiennent à la fois des établissements de bienfaisance et de ceux de répression. C'est en 1765 qu'un dépôt de mendicité fut institué à Amiens : on appropria, pour cet usage, l'ancienne porte de Paris, alors inoccupée. Mais cette installation n'était que provisoire, et, en 1777, l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Delatouche, fut chargé de dresser les plans d'un vaste bâtiment qui fut élevé dans un terrain voisin de la Hotoie et qui est aujourd'hui la prison de Bicêtre. On trouvera tout le volumineux dossier de sa construction, accompagné de nombreux plans et dessins. Un seul événement intéressant, d'ailleurs, à relever dans la courte histoire de cet établissement, c'est une révolte des internés, excitée par les mauvais traitements du concierge Douchet, et dont on pourra suivre toutes les péripéties dans les pièces d'une enquête conduite avec une grande impartialité, mais non sans peine, par le subdélégué Derveloy. Quelques détails aussi sur les dépôts d'Abbeville et de Boulogne.

Cette succincte analyse est loin de donner idée des renseignements de toute espèce que l'on peut tirer de ce fonds aussi considérable qu'intéressant. Nous avons cru nécessaire d'en donner un inventaire aussi détaillé que possible dans l'espoir qu'il contribuera en quelque chose à éclairer l'histoire trop peu connue encore de l'administration provinciale en France à la fin de l'ancien régime.



# INTENDANTS ET SUBDÉLÉGUÉS DE LA GÉNÉRALITÉ D'AMIENS

Pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle.\*

---

## INTENDANTS.

---

1694-1708. — Jérôme Bignon ;  
1708-1718. — De Bernage, seigneur de Saint-Maurice et autres lieux ;  
1718-1731. — Bernard Chauvelin, seigneur de Beauséjour ;  
1731-1751. — Jacques-Bernard Chauvelin, seigneur de Beauséjour ;  
1751-1754. — Étienne-Jean-François-Marie d'Aligre de Boislandry ;  
1754-1767. — Étienne Maynon d'Invau ;  
1767-1771. — Guillaume-Joseph Duplex, chevalier, seigneur de Bucy, de Bacquencourt et autres lieux ;  
1771-1790. — François-Marie Bruno, comte d'Agay, seigneur de Villers, Bémond et autres lieux.  
Philippe-Charles Bruno, comte d'Agay, associé à son père en 1786.

---

## SUBDÉLÉGUÉS.

---

Subdélégués généraux.

1777-1789. — Maugendre ;  
1790. — Derveloy.

## ABBEVILLE.

1703-1716. — Beauvarlet de Bomicourt ;  
1717-1722. — Manessier de Brasigny ;  
1729-1735. — De Ray ;  
1741-1756. — Blondin  
1757-1759. — Dargnies d'Hesbons ;  
1762-1768. — Bouteiller ;  
1769-1773. — De Branlicourt ;  
1776-1777. — Lebel ;  
1778-1788. — Delegorgue ;  
1789-1790. — Dargnies de Fresnes ;

## ALBERT.

1739-1754. — Bouteville ;  
1755-1771. — Cazier ;  
1773-1781. — Roux de la Borie ;  
1782-1790. — Balis.

## AMIENS.

1710. — Ducrocquet ;  
1726. — Vacquette ;  
1741-1751. — Dumollin ;  
1751-1782. — Ducastel de Bavelincourt ;  
1782-1790. — Derveloy.

## ARDRES.

1752-1759. — De Saint-Just ;  
1762-1788. — Garnier.  
(Supprimée en 1788).

## BOULOGNE.

1733. — De Bazinghen ;  
1753-1754. — D'Avrighen ;  
1754-1766. — Duchâtelet ;  
1767-1769. — Dauphin d'Halinghen ;  
1770-1790. — Le Gressier de Belterre.

## BRETEUIL.

1723-1746. — Rappelet ;  
1753-1790. — Levavasseur.

## CALAIS.

1753-1790. — Duflos.

---

\* Cette liste est faite à l'aide des noms que nous avons pu relever sur les documents, et, à partir de 1753, d'après l'Almanach de Picardie. Nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de la reproduire ici malgré ses lacunes.

## CORBIE.

1731-1762. — Dubois.  
*(Supprimée en 1762).*

## DOULLENS.

1715. — Devornes ;  
 1738-1756. — Hémery ;  
 1757-1785. — Le Senne ;  
 1786-1790. — Santerre.

## GRANDVILLIERS.

1753-1782. — Derveloy.  
*(Supprimée en 1782).*

## MONTDIDIER.

1729-1733. — Mouret ;  
 1736-1779. — Martinot ;  
 1780-1790. — Pucelle.

## MONTREUIL.

1753-1754. — Becquet ;  
 1755-1758. — Boudou ;  
 1759-1777. — De Monsigny ;  
 1778-1790. — David.

## PÉRONNE.

1719-1730. — Hutellier ;  
 1735-1759. — Levasseur de Sachy ;

1762-1765. — Hutellier ;  
 1765-1790. — Gonnet de Fiéville.

## ROYE.

1729-1731. — Aubert ;  
 1742-1745. — Gaudefroy ;  
 1753-1755. — Prévost ;  
 1756-1759. — Hanicque ;  
 1762-1773. — Gaullière ;  
 1776-1790. — Cathoire.

## RUE.

1741-1759. — De Saint-Jullien.  
*(Supprimée en 1759).*

## SAINT-QUENTIN.

1753-1780. — Gobinet de Villecholles ;  
 1781-1785. — Debry ;  
 1786-1790. — Colliette.

## SAINT-VALERY.

1716 1723. — Raymond ;  
 1733-1737. — Baudrais ;  
 1739-1756. — Machart ;  
 1757-1762. — Dupont ;  
 1763-1773. — Blondin ;  
 1776-1790. — Dubrun.